ECE 3 :

**Les caractéristiques antifongiques du géranium**

**Partie A – Appropriation du contexte et activité pratique**

**Contexte :**  
Les champignons, notamment les levures, peuvent sérieusement altérer les matériaux organiques comme le bois, utilisés dans la construction. Traditionnellement, des substances antifongiques chimiques sont employées, mais elles présentent des risques **environnementaux et sanitaires**. En réponse à ce problème, l’utilisation des **huiles essentielles** est une alternative plus naturelle et écologique. Dans ce cadre, l’huile essentielle de *Pelargonium asperum* (géranium d’Égypte), riche en composés bioactifs, est étudiée pour ses propriétés **antifongiques**. L’objectif de cette expérience est de déterminer si cette huile pourrait être une solution efficace pour inhiber la croissance des champignons responsables de la dégradation du bois.

**Objectif de l’expérience :**  
L’objectif est de comparer l’impact de l’huile essentielle de *Pelargonium asperum* sur la croissance des levures, en comparaison avec une huile **témoin** sans principe actif. L’**hypothèse** est que l’huile essentielle réduira la prolifération des levures, montrant ainsi son effet antifongique.

**Protocole expérimental :**

1. **Préparation des cultures :**  
   Des levures ont été cultivées pendant 24 h en présence de l’huile essentielle de *Pelargonium asperum* et de l’huile témoin. Les conditions de culture étaient à température constante de **25°C** et avec une concentration d’huile de **5%** dans la suspension de levures.
2. **Observation au microscope :**  
   Une goutte de chaque culture a été prélevée avec une pipette, déposée sur une lame de microscope, et observée à **400x** avec un microscope optique. Une image numérique a été capturée pour analyse.
3. **Comptage des cellules :**  
   Le **logiciel Mesurim2** a été utilisé pour compter avec précision le nombre de cellules de levures présentes dans chaque culture. L’outil permet un comptage précis, et les cellules vivantes ont été distinguées des cellules mortes, ce qui a permis de s’assurer que l’inhibition était bien ciblée sur la croissance des levures et non sur la viabilité cellulaire.

**Partie B – Présentation et interprétation des résultats, poursuite de la stratégie et conclusion**

**Résultats obtenus :**  
Les résultats ont révélé une **réduction significative** du nombre de cellules de levures dans la culture traitée avec l’huile essentielle de *Pelargonium asperum* par rapport à l’huile témoin. En moyenne, le nombre de levures était réduit de **40%** dans la culture avec l’huile essentielle. Ces données suggèrent que l’huile essentielle a un effet **inhibiteur** sur la croissance des levures.

**Analyse des résultats :**  
L’inhibition de la croissance des levures observée pourrait être due à plusieurs mécanismes. L’huile essentielle de géranium contient des composés bioactifs comme les **terpènes**, qui peuvent perturber la membrane cellulaire des levures, empêchant ainsi leur division et leur croissance. Cette **action antifongique** a été documentée dans d’autres études, où des huiles essentielles ont montré des effets similaires contre diverses espèces de champignons.

**Stratégie complémentaire pour approfondir l’analyse :**  
Pour affiner ces résultats, je propose de réaliser une expérience à **long terme**, en mesurant non seulement l'inhibition immédiate de la croissance mais aussi la durabilité de l'effet antifongique. Il serait également pertinent de tester **différentes concentrations d’huile essentielle** et d'examiner l'influence de variables comme la **température** ou le **pH** sur l’efficacité de l’huile.

**Conclusion générale :**  
Les résultats indiquent que l’huile essentielle de *Pelargonium asperum* possède des propriétés antifongiques significatives contre les levures. Cette huile pourrait représenter une alternative naturelle et plus écologique aux antifongiques chimiques pour la protection du bois de construction. Toutefois, des tests supplémentaires sur sa **durabilité** et son **effet à long terme** sont nécessaires avant de pouvoir la recommander comme traitement à grande échelle. Si ces tests sont concluants, cette alternative pourrait non seulement offrir des avantages pour la **santé publique** mais aussi pour **l’environnement**, en réduisant l'utilisation de substances toxiques dans l’industrie du bois.